



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2008/29 – 16 juillet 2008

SOMMAIRE

4 PAGES

⇒ **Lettre au directeur général sur l'accompagnement financier des réformes et sur les promotions sur la période 2009-2011**

p. 1

Paris, le 26 juin 2008

Monsieur le directeur général

Direction générale des douanes et droits indirects

11 rue des 2 communes

93558 MONTREUIL CEDEX

OBJET : Préparation du GT de septembre 2008 sur l'accompagnement financier des réformes et sur les promotions sur la période 2009-2011

Monsieur le directeur général,

Dans le cadre de la préparation du très important groupe de travail de septembre sur la négociation de l'accompagnement financier des réformes portant sur les aspects statutaires et indemnitaires, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-dessous la plateforme revendicative du SNCD.

Celle-ci relève de trois chapitres dépendant de plusieurs instances publiques, ce qui est loin d'être neutre en terme de financement.

Il est clair que les deux premiers chapitres nécessitent la mise en place d'une enveloppe spécifique, relativement facile à mobiliser notamment dans un contexte de réduction des effectifs et de rigueur dans la revalorisation de la valeur du point d'indice. Cette procédure a été activée dans les différentes directions et ministères déjà concernés.

1° MISE EN OEUVRE DES DECISIONS ACTEES PAR PLUSIEURS MINISTRES EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Il s'agit ici de transposer en Douane des mesures mises en œuvre par la DGAFP dans le cadre des accords « Fonction Publique »

Ces accords ont été signés par les ministres, en charge de la Fonction publique, Renaud DUTREIL en décembre 2004 et Christian JACOB en janvier 2006 avec un certain nombre de fédérations de fonctionnaires dans le cadre du référentiel « carrière type ». Ils ont vocation à être transposés à l'ensemble des corps de catégorie A. L'harmonisation des carrières sur la « carrière type » était déjà un objectif référent, sa valeur est renforcée dans l'optique de la facilitation de la mobilité des fonctionnaires.

Compte tenu de la date de signature de ces accords et du volume de transpositions réalisées dans nombre de directions, souvent indépendamment de toute réorganisation fonctionnelle, nous attendons

donc une mise en oeuvre rapide des 3 piliers de cet accord. A savoir :

1: L'alignement du 12ème échelon d'inspecteur sur le 12ème échelon d'attaché, 1er grade référent des carrières types en catégorie A.

2 : La fusion des grades d'inspecteur principal de 2ème classe et de 1ère classe à l'image du grade unique d'attaché principal, 2ème grade référent des carrières types en catégorie A.

3 : La mise en place d'emplois fonctionnels indicés à 1015. Cette revendication est renforcée par la prise en compte de 2 facteurs : le rallongement de la durée de cotisation retraite de 2 ans 6 mois en 2003 dont il n' a pas encore été tenu compte, sans faire référence à un rallongement éventuel complémentaire.

La nécessité d'assurer des débouchés de carrière pour les grades terminaux du cycle long (IP1 et IR1) qui seront la cheville ouvrière de la mise en oeuvre de la réforme.

Il convient de noter que les deux premières mesures ont un coût budgétaire très faible.

2° LES EVOLUTIONS MINISTERIELLES AU SEIN DE BERCY

• 2.1 LES EVOLUTIONS STATUTAIRES

Dans le cadre de la période couverte par le futur contrat ou plan triennal de performance, un certain nombre de mesures statutaires vont intervenir pour certains corps de catégorie A des ministères de Bercy. Les personnels douaniers doivent obtenir l'assurance que ces évolutions visant à revaloriser les statuts seront automatiquement transposés en Douane. A titre d'exemple, on peut citer le relèvement de l'indice terminal du 2ième niveau de la catégorie A pour les agents de la DGI.

Il ne pourrait être question d'accepter une évolution divergente des statuts au sein de Bercy. En effet, la période 2003-2007 s'est traduite par un effort significatif de la DGDDI, avec un plein soutien du SNCD pour harmoniser notre statut en catégorie A avec ceux de la DGI et de la DGCCRF. De plus, le cadrage présidentiel est axé sur une harmonisation des carrières dans le cadre de l'évolution du Statut de la fonction publique vers une fonction publique de métiers.

Nous revendiquons tout naturellement la définition d'un protocole assurant l'adaptation automatique du statut des agents de catégorie A de la DGDDI en cas de nouvelles mesures dans les corps des directions de Bercy.

• 2.2 LES EVOLUTIONS INDEMNITAIRES

Toujours dans l'optique de l'harmonisation, nous revendiquons la mise à niveau du régime indemnitaire des agents de catégorie A de la DGDDI sur celui des grades comparables de la DGFIP à l'horizon 2011.

A cet égard, le SNCD souhaite disposer d'informations précises sur les montants programmés par grade et fonction, de la revalorisation indemnitaire du cadre supérieur en Douane prolongeant le plan d'harmonisation AG/CO.

Cette mesure est considérée, en toute responsabilité, comme un premier pas, dans le cadre du plan annuel de performance 2006-2008, à prolonger sur la période 2009-2011.

3° LES EVOLUTIONS DOUANE

Ce chapitre est spécifique à l'accompagnement financier des réformes en Douane. Nous avons recensé un certain nombre d'axes d'accompagnement de la réforme du dédouanement.

• 3.1 Complément d'IMT dans le cadre de la mise en place du nouveau schéma de dédouanement ou revalorisation de l'ACF. Il convient en effet de prendre en compte les efforts d'adaptation

demandés tant sur les méthodes de travail que sur les implantations géographiques.

- 3.2 Revalorisation des primes de responsabilité. Les résultats ou plus exactement l'absence de candidats aux dernières enquêtes notamment de chefs des bureaux renforcent l'analyse du SNCD sur la faiblesse des montants alloués.

- 3.3 Extension du champ des primes de responsabilité.

Il convient de prévoir une prime spécifique pour les adjoints aux chefs de service pour les bureaux de 1er niveau. Il convient de prévoir une extension fonctionnelle vers les fonctions d'encadrement non bénéficiaires dans le premier schéma : la prime de responsabilité doit être associée à un maximum de fonction d'encadrement.

- 3.4 Le SNCD demande l'octroi de la prime d'adjoint comptable aux correspondants comptables dans les bureaux, cette prime pourrait être rebaptisée "Sujétion correspondant RR".

- 3.5 Transformation de tous les postes d'adjoint aux receveurs régionaux en postes sous statut d'emploi de CSC3 pour atteindre le nombre de 43.

- 3.6 Revalorisation Surveillance.

Revalorisation des heures de nuit pour atteindre un taux horaire de 3 euros à l'horizon 2011. Revalorisation de l'IRTI.

- 3.7 Plateforme spécifique aux carrières directionnelles (Cf. courrier déjà transmis daté du 28 mai 2008), notamment le classement de tous les postes de DI en HE C.

- 3.8 Plan de qualification. Le SNCD demande une clarification sur le plan de qualification en catégorie A et le maintien du nombre de promotions sur la période 2009-2011.

Il convient de noter que les revendications du SNCD supposent la pérennité du réseau comptable Douane dans sa nouvelle dimension née de la centralisation comptable.

Toute évolution dans ce domaine renforcerait la nécessité d'accélérer le développement de l'implantation d'emplois fonctionnels de type "contrôleur général des douanes" avec des espaces indiciaires au-delà de la HE B.

En conclusion, seul le troisième chapitre constitue une plateforme de revendication spécifique "Douane".

La mise en oeuvre des deux premiers chapitres relève soit de l'application d'anciens accords, non encore réalisée en Douane, soit du simple principe de l'équité de traitement des agents du même ministère. A cet égard, toute inégalité de traitement statutaire ou indemnitaire ne serait pas politiquement correcte à l'aune de la Fonction publique de métiers et de l'objectif visant à favoriser la mobilité entre directions du même ministère.

J'espère, monsieur le directeur général, pouvoir compter sur votre détermination à défendre les intérêts des personnels douaniers dans le contexte actuel et donc sur votre volonté d'intégrer dans votre réflexion les revendications du SNCD.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur général, l'expression de mes cordiales salutations.

Le président du SNCD,
Jacques DEFFIEUX



BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion ou de changement de ***situation administrative*** ou ***familiale***

NOM, NOM de jeune fille.....
Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

.....

Téléphone.....

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif).....



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Président : Jacques DEFFIEUX - Directrice de Publication : Sandrine MARY.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 2.000 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.